

**EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mil huit, le vingt cinq février, le Conseil Municipal de la Commune de ST GERMAIN DE PRINCAY, dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Monsieur CHASSERIEAU Daniel, Maire.

EN EXERCICE :
14

Date de convocation du Conseil Municipal : **19 février 2008**

PRESENTS :
14

PRESENTS : Chasserieau D, Bossard G, Guitton H, Mme Branthomme C, Paillat D, Ouvrard P, Durand S, Mme Bossard P, Grelier B, Savary J, Mme Roblès Y, Vergnaud A, Mme Rabiller C, Plessis X.,

VOTANTS :
14

EXCUSES :

SECRETAIRE: Mme Bossard Patricia

A-2008

OBJET : APPROBATION DU PLU

VU la loi n° 2003.590 du 2 Juillet 2003 « Urbanisme et Habitat »,

VU la loi n° 2000.1208 du 13 Décembre 2000, relative à la solidarité et au renouvellement urbain,

VU le Code de l'Urbanisme et notamment ses articles L 123.10 et R 123.19,

VU la délibération du conseil municipal en date du 27 juin 2005 prescrivant l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme (PLU),

VU le débat au sein du conseil municipal sur le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) en date du 23 avril 2007

VU la délibération en date du 2 juillet 2007 tirant le bilan de la concertation,

VU la délibération du conseil municipal en date du 2 juillet 2007 arrêtant le projet de PLU,

VU l'arrêté du maire en date du 5 novembre 2007 soumettant à enquête publique le projet de PLU arrêté par le conseil municipal,

VU le rapport et les conclusions du commissaire-enquêteur,

Considérant que le PLU, tel qu'il est présenté au conseil municipal est prêt à être approuvé, conformément aux articles susvisés du code de l'Urbanisme

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

- ✓ **DÉCIDE D'APPROUVER LE PLU** tel qu'il est annexé à la présente.

La présente délibération fera l'objet d'un affichage en mairie pendant un mois.

Mention de cet affichage sera, en outre, insérée en caractères apparents dans un journal diffusé dans le département.

AFFICHAGE le 29 Février 2008
Rendu exécutoire par
transmission en Préfecture le
27 février 2008
Le Maire

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus
Au registre sont les signatures
Pour copie conforme

Le Maire
D.CHASSERIEAU

